

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

Le Directeur général a organisé aujourd'hui une visio conférence avec les partenaires sociaux.

A cette occasion, il a fait un état des lieux sanitaire à la DGFIP. Sur ce sujet, la croissance de l'épidémie est identique à ce qui se passe dans le pays. Contrairement au mois de mars, les consignes sont différentes selon les départements au regard des situations locales. Les dispositions sanitaires s'adaptent aux situations locales ce qui explique un fonctionnement différent des services de la DGFIP sur le territoire. Les préfets sont en charge de la gestion de cette crise.

Au sujet de la fourniture d'équipements sanitaires, la DG a indiqué qu'il n'y avait pas d'alerte particulière sur l'alimentation des services en masques et gel hydroalcoolique. Des masques à destination des agents en situation de handicap (sourds, mal entendants) sont commandés.

Concernant les frais de repas, la DG a confirmé que la fourniture des pièces justificatives ne doit pas être systématique.

Les mesures sanitaires étant différentes selon les départements, il est nécessaire de renforcer le dialogue social local entre les directions et les partenaires sociaux.

Le déploiement des équipements destinés au télétravail se poursuit avec une priorité pour les directions en alerte maximale. Le but est d'alléger la pression sur le présentiel et l'usage des transports en commun.

La CFTC a rappelé que le télétravail n'est pas accessible pour tous les agents qui le souhaitent. Il est nécessaire que tous les agents qui souhaitent pouvoir bénéficier du télétravail (avec un maximum de 3 jours) soient recensés. Tout agent volontaire pour être en télétravail devrait obtenir satisfaction à partir du moment où l'équipement est disponible. En ce sens le message du DG sur Ulysse en date du 25 septembre 2020 doit être entendu par certains chefs de services et directions peu motivés pour son déploiement.

La DG communiquera prochainement concernant sur le sujet des reports de congés 2019. Cette situation concerne 17 700 agents.

L'objectif est de reprendre l'activité de l'Etat et de l'économie dans une configuration la plus normale possible.

Le contrat de moyens de la DGFIP est respecté mais la DGFIP entend présenter des projets dans le cadre du plan de relance. Certaines dépenses courantes de la DGFIP ont baissé compte tenu de la période de confinement. Cela donne des marges financières y compris dans les directions locales qui peuvent pourvoir à certains équipements (téléphones portables par ex). La lenteur pour obtenir des portables commandés cet été est dû à un marché tendu. Cette situation impacte donc la vitesse de déploiement du

télétravail (objectif de 40 % d'agents équipés d'ici la fin de l'année 2020 et de 60% d'agents équipés au cours de l'année 2021).

Concernant les réformes en cours à la DGFIP, le DG communiquera la répartition affinée des services qui seront concernés par la démétropolisation.

Pour la CFTC la crise sanitaire affecte le collectif de travail. Dans ce contexte, il est nécessaire de geler les réformes structurelles en cours à la DGFIP (NRP – démétropolisation) tant que la situation ne permet pas un état des lieux objectif de la situation des missions et des structures de la DGFIP.

Pragmatisme et réactivité.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>